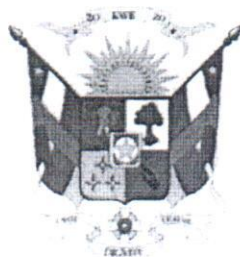


**PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
CHEF DE L'ETAT**



**REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE
Unité - Dignité - Travail**

DECRET N° 16.375

**ENTERINANT LA DESIGNATION DES MEMBRES DU COMITE NATIONAL DE
PILOTAGE DE L'INITIATIVE POUR LA TRANSPARENCE DANS LES INDUSTRIES
EXTRACTIVES EN REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE**

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DE L'ETAT

- Vu** la Constitution de la République Centrafricaine du 30 mars 2016 ;
- Vu** le Décret n°16.0221 du 02 avril 2016, portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- Vu** le Décret n°16.0222 du 11 avril 2016, portant nomination des membres du Gouvernement ;
- Vu** le Décret n°16.318 du 29 août 2016, portant réorganisation du dispositif institutionnel et fonctionnel de l'Initiative pour la Transparence des Industries Extractives en République Centrafricaine ;

**SUR PROPOSITION DU PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,
PRESIDENT DU COMITE NATIONAL DE PILOTAGE DE L'ITIE-RCA**

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'JA'.

DECRETE

Article 1^{ER} : Est entériné la désignation des personnalités ci-après, membres du Comité National de Pilotage de l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives en République Centrafricaine (CNP ITIE-RCA) :

Président : Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

Vice-président : Ministre en charge des Finances et du Budget ;

Rapporteur : Secrétaire Technique, Coordonnateur National de l'ITIE-RCA.

Membres :

- Ministre en charge de l'Economie, du plan et de la Coopération Internationale ;
- Ministre en charge des Mines, de l'Energie et de l'Hydraulique ;
- Ministre en charge de l'Environnement, du Développement Durable, des Eaux, Forêts, Chasse et Pêche ;
- Ministre en charge du Commerce et de l'Industrie ;
- Ministre en charge de la Communication ;
- l'Inspecteur Général des Finances ;
- le Directeur Général du Trésor et de la Comptabilité Publique ;
- le Directeur Général des Impôts et des Domaines ;
- le Directeur Général des Douanes et des Droits Indirects ;
- le Directeur Général du Budget ;
- le Directeur Général des Eaux et Forêts ;
- le Directeur Général des Mines ;
- le Directeur Général du Pétrole ;
- le Directeur Général du Commerce, de la Concurrence et de la Consommation ;
- Honorable **Jean Michel MANDABA**, Représentant de l'Assemblée Nationale ;
- Honorable **Dorothee TYANGO**, Représentante du Réseau des Femmes parlementaires
- Monsieur **Paul POUKANDJA**, Représentant de la Cour des Comptes ;
- Monsieur **Radium NGONDJINO**, Représentant de la Chambre de commerce, des Mines et de l'Industrie ;
- Monsieur **Ghislain Patrick KAZANGBA NDIKINI**, Représentant des sociétés minières ;
- Monsieur **TAO TAO**, Représentant des sociétés pétrolières ;
- Madame **Rosine NGBOUGBIA**, Représentant des sociétés forestières ;
- Monsieur **Oumarou MAHAMAT MEDJIGUIDA**, Représentant des Bureaux d'Achat, d'Import et Export ;
- Monsieur **Jean Jacques Urbain MATHAMALE**, Représentant de la plateforme pour la gestion Durable des Ressources Naturelles et de l'Environnement ;
- Monsieur **Florent DENAMGANAI**, Représentant du Syndicat des Collecteurs des diamants et Or ;
- Monsieur **Paul NGUEGANZA**, Représentant de l'Union Nationale des Coopératives Minières de Centrafrique (UNCMCA) ;
- Monsieur **Célestin NGAKOLA**, Représentant du Conseil Inter ONG en Centrafrique (CIONGCA) ;



- Monsieur Joseph BINDOUMI, Représentant de la Coalition Centrafricaine de « Publiez Ce Que Vous Payez » ;
- Monsieur Jean Louis OPALEGNA, Représentant de l'Ordre des Avocats ;
- Monsieur Eric ROKOSSE KAMOT, Représentant de l'Ordre des Comptables ;
- Monsieur Guy Hervé GBANGOLO, Représentant des Organisations Non Gouvernementales de la Bonne Gouvernance ;
- Imam Oumar KOBINE LAYAMA, Représentant de la plateforme des Confessions Religieuses ;
- Monsieur Samuel GOPA, Représentant de la Presse Indépendante.

Article 2: Le présent Décret, qui prend effet à compter de la date de sa signature, sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République Centrafricaine et communiqué partout où besoin sera.

Fait à Bangui, le 03 NOV. 2016

LE PREMIER MINISTRE,
CHEF DU GOUVERNEMENT



[Handwritten signature of Simplicie Mathieu SARANDJI]

Simplicie Mathieu SARANDJI

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT

[Handwritten signature of Faustin Archange TOUADERA]



Pt. Faustin Archange TOUADERA